



**SIAGEP**  
**Syndicat intercommunal d'aide à la gestion des équipements publics**

29 boulevard Anatole France  
BP 322  
90 006 BELFORT Cedex

Tél. : 03 84 57 65 87  
Mail : [vdemesy@siagep90.fr](mailto:vdemesy@siagep90.fr)

## **COMPTE RENDU DE REUNION DE LA COMMISSION ENERGIE 90**

### **Réunion du 13 octobre 2010**

#### **Membres présents :**

Edmond BARRE (élu de Grosmagny), Patrick BERTRAND (représentant EDF), Christian CODDET (maire adjoint à Giromagny et vice-président responsable de la commission), Henri GIROL (adjoint à Eloie), Stéphane MESCHKAT, (élu de Botans), Gilbert PERNEY (Président de l'association UFC Que choisir), Dimitri RHODES (directeur du SIAGEP et CDG), Michel ROY (élu d'Eguenigue).

#### **Excusés :**

David BOILEAU (directeur de Gaïa Energies), Pascal MARTIN (élu CAB).

#### **Absents :**

Denis BARBAUX (représentant ERDF), Jean-Louis CALCIA (élu d'Etueffont), Rémy CHRETIEN (association CSF), Anny MOREL-GRÜNBLATT (élue de Belfort et de la CAB), Alain MOUREAUX (maire adjoint à Valdoie).

#### **Autres présents :**

Virginie DEMESY (Technicienne au SIAGEP).

**Prochaine réunion de la commission énergie 90 :**  
**Mercredi 24 novembre à 17h30**

## **1- Retour sur l'opération C2E éclairage public de juillet 2010**

Durant la première quinzaine du mois de juillet, le SIAGEP a monté un dossier C2E en convention avec EDF. Le syndicat a récupéré uniquement les C2E sur les travaux d'éclairage public facturés en 2009, compte tenu des délais très courts.

9 communes (Andelnans, Beaucourt, Delle, Etueffont, Offemont, Pérouse, Sévenans, Valdoie, Vétrigne) ont signé une convention avec le SIAGEP pour 12 chantiers réalisés en 2009. Elles se sont montrées intéressées soit en répondant au mail de sollicitation envoyé le 1<sup>er</sup> juillet, soit à la suite d'un appel du SIAGEP. Le syndicat dispose en effet des factures d'éclairage public envoyées dans le cadre de demande de subventions (terme E de la redevance R2) pour des travaux de rénovation ou d'extension.

Cette première opération a permis de comptabiliser 2,13 GWhcumac, soit le double du seuil minimum requis par la DRIRE et EDF pour la prise en compte du dossier.

Le prix de rachat par EDF n'a pas été négocié ; il équivaut au coût de la pénalité de base pour les « obligés », soit 2€/MWhcumac. EDF devrait donc verser 4 250 € HT au SIAGEP après acceptation finale du dossier. Notre dossier est en effet encore en souffrance à la DRIRE Ile-de-France qui demande que toutes les entreprises intervenues sur ces 12 chantiers signent une attestation de travaux. Cette action est en cours mais illustre bien les difficultés administratives de l'exercice.

## **2- Recensement des adhésions aux opérations « économies d'énergie »**

### Opération C2E

10 autres communes en sus de celles mentionnées au point 1 (Botans, Châtenois-les-Forges, Cravanche, Denney, Faverois, Fontenelle, Eloie, Meroux, Roppe, Saint Germain le Châtelet) ont fait part de leur adhésion à l'opération ce qui porte à 19 le nombre de communes adhérant au dispositif à ce jour. Une information sera faite par Christian CODDET lors de la prochaine AG du syndicat afin d'entraîner l'adhésion d'autres communes.

### Affiches Display

Il est prévu d'actualiser les affiches DISPLAY de façon régulière. Un courriel sera adressé en ce sens aux communes concernées leur demandant de transmettre au SIAGEP leurs dernières factures d'énergie et d'eau.

### Caméra thermique

Tous les rapports n'ont pas encore pu être envoyés aux communes visitées faute de temps. De ce fait il est décidé qu'aucune publicité nouvelle ne sera faite sur ce service durant cet hiver. Seules les demandes spontanées seront prises en compte.

## **3- Orientation et choix des actions futures**

Après discussion, la commission décide de poursuivre et d'amplifier l'opération C2E en partenariat avec EDF. Le SIAGEP proposera donc aux communes de récupérer les C2E des travaux 2010 d'éclairage public mais aussi ceux des aménagements énergétiques des bâtiments publics (écoles et mairies uniquement) tels que changement de chaudière, isolation des combles, fenêtres isolantes, etc.

Compte tenu des délais disponibles (2 mois d'ici la fin de l'année), la récupération des dossiers permettant d'établir des C2E se fera en priorité auprès des 19 communes citées précédemment ; les communes qui ont envoyé des factures d'éclairage public 2010 au SIAGEP pour des demandes de subvention seront également approchées pour leur demander de participer à cette action. Ensuite, courant 2011, cette action sera relayée progressivement auprès de l'ensemble des communes.

Monsieur Patrick BERTRAND signale que parmi les opérations les plus « rentables » se trouve le remplacement de moteurs tels que ceux utilisés dans les stations de relevage qui peuvent être avantageusement remplacés par des moteurs à vitesse variable. Toutefois ce matériel appartient souvent à des syndicats qui ne peuvent pas adhérer au SIAGEP. Ce point sera tout de même examiné en détails. Monsieur CODDET contactera à ce sujet Monsieur VICKY de la Communauté de Communes de la Haute Savoie pour faire un point sur la situation.

#### **4- Critères de redistribution financière, modalités et calendrier**

Selon les orientations évoquées lors des réunions antérieures la commission propose d'engager en 2011 l'opération d'encouragement aux économies d'énergie et de redistribution des fonds récoltés à partir des C2E sur le principe de l'abondement de projets d'économies d'énergie avec l'idée d'enclencher un cercle vertueux (les économies réalisées permettant d'obtenir de nouveaux C2E venant en appui de nouvelles opérations).

Les critères suivants sont envisagés pour les abondements:

- Nature des opérations (à définir lors de la prochaine commission),
- Subvention à hauteur de 14% du montant HT des travaux (matériel et main d'œuvre),
- Montant d'aide plafonné afin de pouvoir soutenir un nombre significatif de projets.

Les moyens actuellement disponibles (report du budget 2010 pour environ 15 000 € et C2E 2009 pour 4250 €) ainsi que les moyens supplémentaires envisageables (C2E 2010 et budget général SIAGEP 2011) devraient permettre de disposer pour 2011 d'un fond d'amorçage d'au moins 40 000 € permettant de soutenir pour environ 300 000 € de travaux selon les critères définis précédemment.

Bien évidemment, seules les communes ayant adhéré à l'opération seraient éligibles à l'abondement.

Ces dispositions seront soumises au bureau exécutif ainsi qu'à l'assemblée générale du syndicat pour une mise en application (appel à concours) en 2011.

#### **5- Questions / remarques diverses**

Le SIAGEP a pour obligation de contrôler les concessionnaires de réseaux de distribution au titre de l'article L 1413-1 du CGCT. A ce titre, un retour sera fait sur le contrôle des concessionnaires ERDF et GRDF lors de la prochaine commission.

Le jeudi 28 octobre à 18H00, l'Association départementale des maires du Territoire de Belfort organise une formation sur l'éclairage public. Un retour sera fait lors de la prochaine réunion de la commission.